

MODÈLES DE CONTRATS ET DE DOCUMENTS



Le juridique.
Simplifié.

edilex.com

Montréal : 514-745-5410
Sans frais : 1-877-745-5410
Courriel : info@edilex.com

GUIDE D'UTILISATION D'UNE GRILLE D'ANALYSE

AVIS ET LICENCE

Ce document est protégé par la Loi sur le droit d'auteur du Canada et les traités internationaux s'y rapportant. Toute reproduction non autorisée de ce document, qu'elle soit totale ou partielle, est strictement interdite. Les abonnés chez Edilex inc., ainsi que les clients qui ont payé le prix unitaire de ce document, sont cependant autorisés à reproduire celui-ci aux fins de consultation et d'adaptation seulement, dans le cadre usuel de leurs activités commerciales ou professionnelles, pourvu que lesdites activités ne soient pas des activités d'édition ou d'autres activités impliquant la distribution totale ou partielle du contenu de ce document au public, pour quelque motif que ce soit.

Bien que les Produits Edilex soient revus et révisés par l'équipe de juristes d'Edilex inc. afin d'être conformes aux lois applicables au Québec à la date de leur rédaction, Edilex inc. ne peut en aucune façon garantir leur conformité ou leur utilité et se dégage de toute garantie ou condition, implicite ou explicite, se rapportant au contenu de ces documents. Toute personne intéressée à faire l'utilisation de l'un ou l'autre des Produits Edilex devrait consulter un professionnel du droit pour s'assurer de la conformité de leur contenu et de leur application à sa situation particulière. Edilex inc. n'est pas responsable de toute perte ou dommage subi, en tout ou en partie, attribuable à toute erreur ou omission de sa part relativement à la saisie, la compilation, l'interprétation, la présentation, la rédaction, la communication, la mise à jour ou la livraison des informations contenues dans les Produits Edilex. Sans restreindre l'application de ce qui précède, la responsabilité totale d'Edilex inc. pour toute réclamation en vertu de l'utilisation des Produits Edilex ou reliée à cette utilisation ne peut excéder, selon le cas, le coût de l'abonnement ou le prix unitaire d'un document.

© 2020 EDILEX INC.



Ce document est divisé en trois parties. La première partie présente un bref aperçu de l'analyse fonctionnelle; la seconde partie traite de la méthodologie se rapportant à la grille d'analyse préparée à l'égard de la partie 2.00 du document K02200 (Contrat de distribution) de nos modèles de contrats commerciaux et la troisième partie contient la grille d'analyse élaborée à l'égard de la matrice transactionnelle, soit le document Z03200 (Matrice transactionnelle) de nos modèles de contrats commerciaux.

1.00 BREF APERÇU DE L'ANALYSE FONCTIONNELLE

Lorsqu'un contrat d'affaires doit être révisé, la personne chargée de cette tâche doit effectuer le travail ardu de lire chacune des clauses de celui-ci et de fournir ses commentaires sur le caractère approprié ou non de ces clauses par rapport aux objectifs et à sa compréhension de la proposition d'affaires. Cette pratique, bien qu'étant très répandue, n'est pas idéale, car la qualité d'une telle analyse dépend entièrement ou du moins, en grande partie, des habiletés et de l'expérience de l'analyste, qui varient considérablement d'une personne à l'autre. Une liste de vérification, si disponible, aide à s'assurer que toutes les clauses importantes sont présentes.

Bien que cet outil soit très utile, il demeure qu'il existe réellement un besoin de meilleurs outils de soutien pour les analystes chargés de cette tâche. L'outil idéal doit permettre à l'analyste d'aller au-delà de la simple vérification du fait qu'une clause soit présente ou non (comme une liste de vérification permet de le faire); il doit aussi lui permettre de faire ressortir les ressemblances et les différences de la clause en comparaison avec une clause étalon pour vérifier si celle-ci s'équivalent ou si l'une d'entre elles semble de meilleure ou moins bonne qualité. Cet outil doit aussi fournir à l'analyste la possibilité d'effectuer ce travail de manière simple et ordonnée. La grille d'analyse qui suit peut être utilisée pour atteindre cet objectif.

2.00 MÉTHODOLOGIE

2.01 Présentation de la grille d'analyse

La grille d'analyse est séparée en trois colonnes distinctes (voir l'illustration ci-dessous) :

MODÈLE DE BASE : K02200	CONCORDANCE Contrat analysé <input type="checkbox"/>	VARIATIONS/OBSERVATIONS
2.00 CONTREPARTIE		
2.01 Liste de prix		
Le FABRICANT déduit de ses factures de ventes au DISTRIBUTEUR,.....		

MODÈLE DE BASE : K02200	CONCORDANCE Contrat analysé <input type="checkbox"/>	VARIATIONS/OBSERVATIONS
POUR CENT (..... %) sur tous les achats de Produits.		
<p style="text-align: center;">2.02 Révision</p> <p>Il est entendu entre les PARTIES que le taux mentionné à l'article 2.01 des présentes peut être révisé..... (....) mois après l'entrée en vigueur du Contrat, afin de permettre aux PARTIES d'ajuster ce taux de façon à tenir compte de l'expérience acquise et de la rentabilité de leurs opérations respectives et de la variation du taux de change, le cas échéant. Dans ce cas, les PARTIES doivent respecter l'article 12.05 des présentes.</p>		
<p style="text-align: center;">2.02.01 Révision de prix</p> <p>Le DISTRIBUTEUR accepte de payer, pour les Produits qu'il achète à des fins de revente pendant toute la durée du Contrat, les montants indiqués dans la liste de prix du FABRICANT, dont une copie est reproduite à l'annexe 2.01 du Contrat.</p>		

La colonne de gauche, qui porte le titre « MODÈLE DE BASE » suivi d'un numéro de document, contient la table des matières du contrat dont le numéro apparaît au haut de la colonne. Le « modèle de base » dont le numéro apparaît dans cette colonne contient toutes les clauses génériques et particulières qui peuvent figurer dans ce type de contrat ; ce document doit être maintenu à jour en permanence pour le rendre aussi complet que possible.

La colonne du milieu, qui porte le titre « CONCORDANCE », doit contenir le numéro de référence exact de la (des) clause(s) du contrat analysé qui concorde(nt) avec le contenu de la clause étalon indiquée dans la colonne de gauche ; cette colonne, une fois complétée, nous permet de voir d'un seul coup d'œil ce que le contrat analysé contient et ce qu'il ne contient pas.

La colonne de droite, qui porte le titre « VARIATIONS/OBSERVATIONS », doit contenir tous les commentaires de l'analyste spécifique à une clause et qui concernent des différences possibles entre le contrat analysé et le modèle de base pour cette clause. En plus des commentaires de l'analyste, il est possible, dans une version Word de la grille d'analyse,

de copier le contenu de la clause pertinente du contrat analysé pour rendre la grille d'analyse encore plus efficace grâce à ce contenu enrichi.

2.02 Comment utiliser la grille d'analyse (étape par étape)

Sommairement, le travail d'analyse à accomplir consiste à recompiler le contrat analysé dans une grille d'analyse qui utilise comme étalon un contrat d'affaires conforme aux normes de rédaction développées par Edilex pour de tels documents.

2.02.01 Étape n° 1

Lisez, en ordre, chacune des clauses du contrat analysé et recherchez la clause concordante dans la grille d'analyse.

Aux fins d'illustrations, supposons que le contrat analysé contient la clause suivante :

ARTICLE III — CONSIDÉRATION

Le DISTRIBUTEUR a droit à divers rabais sur le prix d'achat des Produits, comme établis dans la liste de prix actuellement en vigueur qui est en annexe « » au présent contrat. Les prix peuvent faire l'objet d'une révision de temps à autre par le FABRICANT. Dans un tel cas, la nouvelle liste de prix doit être acheminée au DISTRIBUTEUR au moins..... (....) jours avant l'entrée en vigueur de celle-ci.

Le DISTRIBUTEUR doit payer au FABRICANT le prix des Produits achetés selon les conditions de paiement établies dans la liste de prix qui est en annexe « » au présent contrat. Toutefois, le FABRICANT se réserve le droit de modifier de temps à autre lesdites conditions de paiement, suivant un préavis envoyé au DISTRIBUTEUR, relativement aux Produits commandés par ce dernier après réception dudit préavis.

Les clauses concordantes du modèle de base sont les suivantes :

2.00 CONTREPARTIE

2.01 Liste de prix

Le FABRICANT déduit de ses factures de ventes au DISTRIBUTEUR,..... POUR CENT (..... %) sur tous les achats de Produits.

2.02 Révision

Il est entendu entre les PARTIES que le taux mentionné à l'article 2.01 des présentes peut être révisé..... (....) mois après l'entrée en vigueur du Contrat, afin de permettre aux PARTIES d'ajuster ce taux de façon à tenir compte de l'expérience acquise, de la rentabilité de leurs opérations respectives et de la variation du taux de change, le cas échéant. Dans ce cas, les PARTIES doivent respecter l'article 12.05 des présentes.

2.02.01 Révision de prix

Le DISTRIBUTEUR accepte de payer, pour les Produits qu'il achète à des fins de revente pendant toute la durée du Contrat, les montants indiqués dans la liste de prix du FABRICANT, dont une copie est reproduite à l'annexe 2.01 du Contrat.

2.02.02 Étape n° 2

Lorsque, dans la colonne « MODÈLE DE BASE », vous avez identifié/trouvé la(les) clause(s) concordante(s) provenant du contrat analysé, vous devez insérer, dans la grille d'analyse sous la colonne CONCORDANCE, la référence exacte de cette clause (ex. : 2.01 et 2.02), comme illustré ci-dessous :

MODÈLE DE BASE : K02200	CONCORDANCE Contrat analysé <input type="checkbox"/>	VARIATIONS/ OBSERVATIONS
2.00 CONTREPARTIE		
<p>2.01 Liste de prix</p> <p>Le FABRICANT déduit de ses factures de ventes au DISTRIBUTEUR,..... POUR CENT (..... %) sur tous les achats de Produits.</p>	ART. III, al. 1 (Première partie)	
<p>2.02 Révision</p> <p>Il est entendu entre les PARTIES que le taux mentionné à l'article 2.01 des présentes peut être révisé..... (....) mois après l'entrée en vigueur du Contrat, afin de permettre aux PARTIES d'ajuster ce taux de façon à tenir compte de l'expérience acquise, de la rentabilité de leurs opérations respectives et de la variation du taux de change, le cas échéant. Dans ce cas, les PARTIES doivent respecter l'article 12.05 des présentes.</p>	ART. III, al. 1 (Dernière partie)	